

COMMUNE DE VALLANGOUJARD

*La municipalité présente à tous
les habitants de Vallangoujard
ses vœux les meilleurs
pour 2018*

Mairie

01 34 66 51 11

secretariat@vallangoujard.fr
<http://www.vallangoujard.fr>*Horaires d'ouverture au public*

Lundi, mardi, jeudi	9h à 17h
Mercredi	9h à 12h
Vendredi	9h à 16h
Samedi	8h à 12h

... ou sur rendez-vous

Élection législative

Sur la 1ère circonscription du Val d'Oise (et notamment le Vexin), suite à l'annulation par le Conseil Constitutionnel de l'élection de juin, une élection législative partielle se déroulera les dimanches 28 janvier (1^{er} tour) et 4 février 2018 (2^{ème} tour), à Vallangoujard, de 8h à 20h.

Réunions de quartiers

à 20 heures en mairie

- Jeu 8 mars : Sausseron et Garnier
- Ven 9 mars : Marines et Moulin
- Mer 21 mars : Pontoise et centre
- Jeu 22 mars : Labbeville, St-Omer
- Jeu 29 mars : Morteau
- Ven 30 mars : Mézières

En cas d'indisponibilité : se rendre à la réunion d'un autre quartier.

Ces réunions permettent un échange sur les questions générales du village, ainsi que sur celles qui concernent plus spécifiquement le quartier. Elles permettent à chacun de mieux comprendre **les enjeux et les attentes**.

Communauté

Les compétences de la Communauté viennent d'être ajustées pour prendre en compte les nouvelles obligations législatives.

Les principales compétences de la Communauté sont ainsi aujourd'hui

- Enfance (hors scolaire)
- Développement économique
- Tourisme
- Voirie communautaire (entre les villages)
- Aménagement de l'espace
- Environnement
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Aires d'accueil / gens du voyage
- Collecte-traitement des déchets
- Prévention de la délinquance
- Instruction des autorisations d'urbanisme.

La loi prévoit, pour les années à venir, une extension de ces compétences à l'assainissement et la gestion de l'eau.

La Communauté a d'ores et déjà engagé une étude sur ces deux sujets particulièrement complexes.

Agenda

✓ **Dim 28 jan. et 4 fév. 8h-20h :**
élection législative partielle

Tonte et travaux bruyants

Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
Dimanche et fériés de 10h à 12h

Les **feux extérieurs** de toute nature (y compris de simples branchages, de palettes, etc...) sont strictement interdits.

Les **lingettes ménagères** (même biodégradables) doivent être jetées dans les ordures ménagères et non dans la cuvette des WC, car elles obstruent les pompes de relevage de l'assainissement collectif, ce qui génère des odeurs.

Dans le cadre de la **suppression des produits phytosanitaires**, les habitants sont invités à enlever les herbes de leurs **trottoirs**.

Les propriétaires d'un **chien** sont tenus de ramasser ses **déjections** y compris sur **les espaces verts**.

La fibre optique arrive à Vallangoujard

Pourquoi la fibre optique ?

La fibre optique permet des débits beaucoup plus rapides pour les téléchargements comme pour les envois de documents, images, films... Elle efface les distances car le signal ne faiblit que très peu sur son parcours. Elle facilite le travail à domicile et le télétravail, les sauvegardes à distance, la télésurveillance, la domotique, les loisirs numériques, le développement numérique des entreprises...

Qui gère le programme Fibre Optique ?

Un syndicat mixte « Val-d'Oise Numérique » a été constitué en 2015 entre le Département et les Communautés de communes pour promouvoir l'accès au haut débit. En février 2017, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence ayant duré 18 mois, ce syndicat a confié une délégation de service public de 25 ans à Val-d'Oise Fibre, filiale de TDF. Cette entreprise a la charge de concevoir, construire et commercialiser, auprès de tous les fournisseurs d'accès qui le souhaiteront, un réseau de fibre optique couvrant l'ensemble des zones actuellement blanches du Département, en particulier le Vexin.

Ce réseau, appelé Vortex, est du type « FttH » (Fiber to the Home).

Le Val d'Oise sera ainsi l'un des premiers départements entièrement câblés en fibre optique.

TDF s'est, par ailleurs, engagé à installer son centre national d'expertise fibre (50 ingénieurs et techniciens) sur le territoire du Val-d'Oise.

Qui paye quoi ?

Le coût total de ce programme est d'environ 100 millions d'euros, dont 15 millions sont pris en charge par L'État, la Région, le Département et les Communautés. La Communauté de communes Sausseron Impressionnistes dépensera de l'ordre de 500 000 €.

Un principe de solidarité a été posé : les collectivités territoriales rurales ont à s'acquitter d'une participation financière par prise posée identique à celle des collectivités urbaines. Sans une telle solidarité ville-campagne, le coût de ces infrastructures publiques en milieu rural aurait été impossible à supporter dans nos villages.

Chaque particulier qui souhaitera se raccorder aura à payer un abonnement, ainsi que d'éventuels frais de câblages à l'intérieur de sa propriété.

Qu'en est-il sur Vallangoujard ?

La Commune de Vallangoujard, qui dispose depuis longtemps d'un nœud de raccordement téléphonique (près de l'ancienne gare), a été, pour cette raison, retenue pour l'implantation de l'un des 8 Nœuds de Raccordement Optique (NRO) du réseau. Le NRO de Vallangoujard desservira 3 000 foyers et entreprises dans 10 communes.

Les 8 NRO en cours de création pour couvrir la zone blanche du Val d'Oise sont raccordés entre eux.

Le réseau Vortex se déploie sur le domaine public via une infrastructure souterraine ou aérienne, en fonction du génie civil disponible. Dans les villages du Vexin, des fourreaux « en attente » avaient été disposés lors des campagnes d'enfouissement des réseaux aériens ; ces fourreaux seront utilisés pour passer la fibre en souterrain sur une grande partie du territoire de nos communes. Sur Vallangoujard, la fibre arrivera, généralement (mais pas toujours) en souterrain, au plus près des habitations.

Chaque maison du village (comme de l'ensemble du Val d'Oise) sera raccordable à la fibre. Mais raccordable ne signifie pas raccordé. Le réseau public s'arrête devant les habitations individuelles. Le raccordement final au domicile devant être effectué lors de la souscription de l'abonnement auprès d'un fournisseur d'accès internet, dont le choix est laissé au libre arbitrage de chacun.

Sur Vallangoujard, les travaux de câblage ont débuté il y a quelques semaines. Ils se prolongeront sur le 1^{er} semestre 2018. Le chantier d'installation du NRO est en cours.

La loi, pour assurer l'égalité entre les opérateurs, les oblige à attendre 3 mois après l'achèvement du déploiement du réseau sur un secteur pour présenter leurs offres. Les raccordements particuliers pourront donc commencer, à Vallangoujard, vers la fin de l'été, lors de la souscription des premiers abonnements.

Les coûts de raccordement et d'abonnement dépendront de la politique tarifaire de chaque opérateur.

Une information sera faite en temps utile pour préciser les modalités pratiques.

D'ores et déjà, chacun peut consulter le site www.valdoisefibre.fr